

MATERIAUX DE GARNISSAGE SOUPLESSE

Page 1/4

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT-PROPOS

Ce document est en conformité technique avec la méthode d'essai RENAULT n° 1301.

Il ne doit pas être modifié sans une consultation préalable de RENAULT.

Il est conforme à l'accord intervenu entre les Services Normalisation de PEUGEOT S.A. et RENAULT en OCTOBRE 1983.

1.OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

Cette méthode a pour objet l'évaluation de la souplesse des matériaux de garnissage d'habitacle et de coffre. Elle s'applique par exemple aux tapis en plastique et en caoutchouc, aux moquettes et tout matériau de sellerie.

2.PRINCIPE

Mesurer la flèche prise par une éprouvette posée en porte-à-faux sur une table, sous l'action de son propre poids.

3.APPAREILLAGE

3.1.TABLE

comportant une face supérieure plane et horizontale avec un bord rectiligne à angle vif.

3.2.BARRE METALLIQUE PARALLELEPIPEDIQUE

de 100 x 30 x 30 mm.

3.3.DISPOSITIF DE MESURE DE LA FLECHE DE L'EPROUVETTE

à 0,5 mm près (par exemple : réglet complété par une équerre, ou un plan horizontal de référence situé 150 mm plus bas que la table...).

3.4.CHRONOMETRE

3.5.ENCEINTE CONDITIONNEE

à 23 °C ± 1 °C et 50 % ± 5 % d'humidité relative.

4.EPROUVETTES

- Dans le cas général, prélever six éprouvettes rectangulaires de 100 x 200 mm.
- Trois éprouvettes doivent être découpées dans le sens longueur et trois dans le sens travers du véhicule.
- Prélever ces éprouvettes dans les zones exemptes de tout pli, courbure ou marque quelconque, sur le matériau livré en rouleau, ou sur la pièce finie (telle que moquette formée).
- Tracer sur chaque éprouvette un trait-repère parallèle aux petits côtés, à 150 mm d'une extrémité, ou à toute autre distance "d" indiquée dans les documents.
- Suivant la souplesse naturelle du matériau, la longueur et la largeur de l'éprouvette peuvent être modifiées comme suit :
 - 50 ou 25 mm de largeur,
 - 150 - 200 - 250 ou 300 mm de longueur.

MATERIAUX DE GARNISSAGE - SOUPLESSE	D45 1301	2/4
-------------------------------------	----------	-----

- Conditionner les éprouvettes pendant au moins 24 heures dans l'enceinte (3.5).
- Effectuer les essais dans cette même enceinte.

5.MODE OPERATOIRE

- Poser une éprouvette sur la table (3.1), face endroit tournée vers le haut ; poser la barre (3.2) en travers de l'éprouvette au ras du trait-repère, suivant la figure 1 en annexe.
- Faire glisser l'éprouvette vers le bord de la table.
- Amener le trait-repère de manière à porter dans le vide la distance "d" de l'éprouvette suivant figure 1 en annexe.
- Déclencher immédiatement le chronomètre (3.4). Au bout de 30 secondes, mesurer à l'aide du dispositif (3.3) la flèche "h" (en millimètre) atteinte par la face envers de l'éprouvette suivant figure 2 en annexe.
- Faire éventuellement une deuxième série de mesures avec la face envers tournée vers le haut.

6.EXPRESSION DES RESULTATS

La souplesse du matériau de garnissage dans le sens longueur et le sens travers est caractérisée par la moyenne arithmétique des flèches (en millimètre) des trois éprouvettes essayées dans chaque sens.

7.PROCES-VERBAL D'ESSAI

Outre les résultats obtenus, le procès-verbal d'essai doit indiquer :

- la référence à la présente méthode,
- la référence du matériau,
- toutes conditions particulières d'essai,
- la longueur et la largeur de l'éprouvette, ainsi que la distance "d" choisie,
- les moyennes des souplesses dans les sens longueur et travers, face endroit vers le haut et/ou face endroit vers le bas,
- les détails opératoires non prévus dans la méthode ainsi que les incidents éventuels susceptibles d'avoir agi sur les résultats.